



C: info@cvuo.ca
T: 613-783-1380
Centre Universitaire Jock Turcot

Accord sur l'espace de stockage institutionnel (ESI)

Date: / / /

Informations sur les boîtes:

Numéro de boîte: _____

Numéros de casier: _____

Type de boîte: _____

Articles à stocker: _____

Durée de location: _____

Informations sur le club:

Nom du club: _____

ID du club: _____

Nom du signataire autorisé 1: _____

Courriel du signataire autorisé 1: _____

Nom du signataire autorisé 2: _____

Courriel du signataire autorisé 2: _____

L'accord du stockage institutionnel (le "ESI") est exécuté par et entre CVUO ("Campus VibeZ uOttawa") et votre club/association. POUR UNE CONSIDÉRATION BONNE ET VALABLE, dont la réception et la suffisance sont par la présente irrévocablement reconnues, les membres conviennent de ce qui suit:

Termes et conditions clés:

2. Boîte: Par la présente, votre club/association emploie la Boîte à partir de la date du début du stockage de CVUO, conformément aux termes et conditions énoncés dans la présente. La Boîte fait référence à l'unité qui vous est administrée par CVUO, qui peut être soit un conteneur de 21-7/8 "x 15-1/4 "x12-7/8" 🗑️ ou une section spécifique de l'installation de stockage 🏠. La Boîte est située dans une installation plus grande située à l'adresse de CVUO indiquée ci-dessus, qui contient des locaux loués similaires et des zones communes telles qu'elles peuvent être désignées de temps à autre par CVUO pour être utilisées par tous les clubs/associations. L'ensemble de l'installation est désigné ci-après sous le nom de la "Salle". Vous reconnaissez avoir inspecté la Boîte et la Salle et, à l'exception de ce qui peut être noté ci-dessous, vous reconnaissez que la Boîte et la Salle sont en bon état. Vous ne devez pas faire, autoriser ou effectuer de réparations ou de modifications de quelque nature que ce soit à la Boîte ou à la Salle.

3. Durée: La durée de cet accord commencera à la date de début et se poursuivra de mois en mois par la suite jusqu'à ce qu'il soit annulé conformément aux termes et conditions énoncés dans le présent document.

4. Entretien et réparation de la Boîte: Des contrôles aléatoires et mensuels seront effectués pour s'assurer que les clubs/associations adhèrent aux règles et règlements mis en place par CVUO. Vous devrez notifier immédiatement CVUO tout entretien ou réparation nécessaire pour la Boîte. CVUO entreprendra les travaux qu'elle jugera nécessaires à sa seule discrétion.

5. Utilisation de la Boîte et respect de la loi: La Boîte doit être utilisée uniquement dans le but de stocker les biens du club/de l'association. Puisque la valeur des biens entreposés peut être difficile ou impossible à déterminer, vous acceptez qu'en aucun cas des dommages ne seront causés à votre Boîte ou à une autre Boîte qui ne vous a pas été désignée. De plus, vous comprenez que le stockage du CVUO est uniquement destiné à stocker les biens du club et de l'association et qu'aucun bien personnel ne sera stocké. Vous ne devez en aucun cas utiliser la propriété pour les usages suivants: (i) à des fins d'habitation; (ii) pour pratiquer ou répéter de la musique; (iii) pour un atelier de quelque nature que ce soit; (iv) pour l'entretien ou la réparation de véhicules; (v) pour l'entreposage de denrées alimentaires, d'animaux, de plantes, d'insectes ou de toute denrée périssable; (vi) pour la fabrication, la distribution, l'utilisation ou l'entreposage de substances illégales ou contrôlées; (vii) pour la fabrication, la distribution, l'utilisation ou l'entreposage de matières inflammables, explosives, toxiques ou de toute autre matière

intrinsèquement dangereuse; (viii) pour l'entreposage de produits chimiques; (viii) pour l'exploitation d'une entreprise de quelque nature que ce soit, y compris la vente de biens dans le cadre d'un marché aux puces, de la vente d'articles usagés, d'une vente de garage ou d'une vente aux enchères dans la Boîte ou sur la propriété; (ix) pour le stockage de tout autre article en violation du code des clubs de CVUO et de la constitution du SÉUO. La Boîte ne doit pas être utilisée à des fins illégales et vous la garderez en bon état. Aucun bien ne sera stocké dans la boîte à moins que vous n'en soyez le propriétaire ou que vous ayez le droit légal de posséder ce bien. Vous ne devez pas stocker dans la Boîte des articles qui pourraient violer une loi ou un ordre, une exigence, une règle ou un règlement imposé par un organisme local, provincial ou fédéral ou un département local. Vous ne devez pas commettre ou faire en sorte que soit commis un acte qui crée ou peut créer une nuisance dans ou sur la propriété dans laquelle la boîte est située. Vous reconnaissez et acceptez que toute violation des dispositions contenues dans cette section entraînera de manière concluante la rupture du présent contrat.

6. Restrictions relatives à l'unité: (i) CVUO a le droit de placer son nom, son logo et tout autre marquage pertinent sur la boîte. Vous ne pouvez pas retirer ce nom et ce logo, et vous ne pouvez pas placer de marques ou de signes de quelque nature que ce soit sur la boîte. Vous ne devrez pas réparer, peindre, marquer ou modifier l'Unité. (ii) Vous reconnaissez que rien d'illégal, de nuisible ou de contraire aux règles et règlements de stockage de CVUO ne sera stocké. (iii) Vous n'êtes pas autorisé à déplacer une Boîte à l'extérieur de la Salle; le faire constitue une violation du présent contrat.

7. Limitation de la responsabilité; Indemnisation: Ni CVUO ni ses membres exécutifs ne seront responsables de toute perte, blessure ou dommage dérivé de toute cause, y compris les actes ou omissions négligents ou délibérés de CVUO ou de tout autre défaut de la propriété, ou d'un incendie, d'une explosion, de la vapeur, de l'électricité, de l'eau, de la pluie, de la neige; à toute personne ou au contenu de la Boîte ou à tout autre bien s'y trouvant, ou pour tout dommage aux biens confiés à CVUO ou à l'équipe exécutive, ou pour la perte de tout bien par vol, dommage ou autre, et tous les biens situés, gardés ou stockés dans l'Espace de stockage seront situés, gardés ou stockés aux seuls risques de votre club/association. VOUS DEVEZ INDEMNISER ET GARANTIR CVUO ET SES EXECUTIFS CONTRE TOUTE RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION, DOMMAGES, DÉPENSES ET COÛTS, Y COMPRIS LES FRAIS D'AVOCAT, RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE LA BOÎTE OU DE L'ESPACE DE STOCKAGE PAR VOUS, SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DES PRÉSENTES.

8. Résiliation:

- a) Le présent contrat sera résilié: (i) à la suite d'un préavis écrit d'au moins 5 jours adressé par l'une des parties à l'autre partie; (ii) à la date spécifiée dans la notification écrite qui vous sera adressée par CVUO en cas de violation du présent contrat par vous; (iii) ou

immédiatement après que CVUO vous ait adressé une notification écrite, si vous vous livrez à la vente, à la fabrication ou à la livraison d'une substance contrôlée, ou si vous stockez ou éliminez toute matière dangereuse dans la Boîte ou si vous utilisez l'Espace de Stockage d'une manière qui viole le présent contrat.

- b) Tous les droits de CVUO survivront à la résiliation du présent contrat. Lors de la résiliation du présent contrat, vous devrez retirer tous les biens de la Boîte en bon état de propreté et remettre la Boîte à CVUO dans le même état que lors de sa livraison à la date de début.
- c) Lors de la résiliation du présent contrat, sauf interdiction légale, si des biens personnels vous appartenant restent dans l'espace de stockage, tels que des biens considérés comme abandonnés par vous, ils pourront, à la seule discrétion de CVUO, devenir la propriété de CVUO, qui pourra les employer, les vendre, les détruire ou en disposer d'une autre manière après la période d'attente de 14 jours, et ne sera pas responsable envers vous des pertes ou dommages ainsi causés.

9. Accès à l'espace de stockage:

(a) Vous aurez accès à la boîte pendant les heures de bureau de CVUO, à condition que vous ne soyez pas en défaut en vertu du présent contrat.

(b) CVUO aura le droit d'accéder à la Boîte à tout moment raisonnable à des fins légales, de réparation et de maintenance ou en cas de défaut ou de résiliation du présent contrat. Dans le cas où vous ne lui accordez pas l'accès requis à votre unité, CVUO aura le droit de retirer votre cadenas et d'examiner la boîte et son contenu, d'effectuer des réparations ou des modifications, ou de prendre toute mesure nécessaire pour préserver l'espace, faire respecter le droit de CVUO ou se conformer aux lois applicables.

10. Avis ou demandes de renseignements: Toute note doit être écrite et envoyée par courriel à l'adresse électronique du Club/Association et les signataires autorisés recevront une copie carbone, à moins que la loi ou le présent contrat ne l'exige. Pour de plus amples informations ou questions, visitez le site Web du CVUO et lisez le Code des Clubs ou contactez le bureau du CVUO pendant les heures de bureau ou envoyez un courriel au VP Externe du Stockage à: boxes-girl@cvuo.ca .

11. Clause finale: Laissez vos soucis derrière vous, il ne s'agit que d'un simple stockage de club.

JE DÉCLARE AVOIR LU, COMPRIS ET ACCEPTÉ LES TERMES ET CONDITIONS DE
L'ESI:

CVUO VP Stockage:

EXÉCUTIF DU CLUB:

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'Jr' or similar, written in a cursive style.